



PIECE IX

Gérard GADREAU

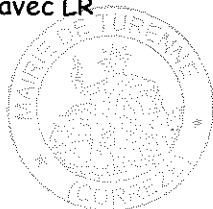
93, chemin du champ du TIT

40465 GOUSSE

tel 0661410727

Mail : gerard.gadreau@aliceadsl.fr

Lettre recommandée avec LR



Monsieur le Commissaire Enquêteur

Enquête Publique PLU

Mairie de Turenne

Le Bourg,

19500 Turenne

Objet : PLU de la commune de Turenne / enquête publique du 14/06/2018 au 17/07/2018. Demande de Reclassement de terrains en zone constructible.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous envoie ce courrier, car je suis un des héritiers dans la succession de Marc CASTANET (décédé) demeurant à Turenne, quartier de la gare. Il était propriétaire d'une maison et de 4 parcelles de terrain zone C01 : C31, C32, C33, C34. Ces dernières étaient classées constructibles, confère le certificat d'urbanisme CU 19273 17 A1015 délivré le 25 octobre 2017 par la Mairie de Turenne.

Dans le document d'étude du PLUI, j'ai découvert le déclassement en zone non-constructible de ces terrains (zone Ns), sans argumentaire particulier.

Je m'étonne également du changement d'avis de la municipalité qui le 27/04/2006 classait ces terrains en zone « U » constructible et qui 11 ans plus tard les change de destination à l'occasion du PLUI.

Je vous exprime donc mon plus profond désaccord sur la section du PLU concernant Turenne Gare (Zone Ubas). Les parcelles C31, C32, C33, C34 devraient y être intégrées pour plusieurs raisons :

> Ces terrains n'ont pas vocation de terrain agricole et doivent rester constructibles. La commune de Turenne est taxée, au sens de la loi « Notre » de préserver les terres agricoles (ce qui en soi est louable). Elle est donc également limitée en surface à bâtir. Le rééquilibrage ne doit pas se faire au détriment des terrains constructible existants, ni des propriétaires absents de la commune qui n'ont pas obligatoirement l'information de la mise en place d'un PLUI. Plusieurs autres personnes sont dans ce cas.

> Le déclassement de ces terrains péjore par ailleurs énormément la succession de Marc CASTANET. Outre l'aspect financier, tous les héritiers (7) ne sont pas de la région. Nous n'avons appris que très tardivement l'existence de l'étude du PLU. A aucun moment, il nous a été possible de défendre nos intérêts.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, au nom de tous les héritiers de Marc CASTANET, d'émettre un avis défavorable sur ce projet de zonage à Turenne Gare et de prescrire le reclassement, par soucis d'équité, de ces parcelles en zone Ubas.

Je suis à votre disposition pour toutes les informations que vous jugeriez nécessaire d'obtenir.

Recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur L'expression de ma profonde considération.

Gérard GADREAU
Maire de Gousse



Pièces jointes :

- 1 > Certificat d'urbanisme du 25 octobre 2017
- 2 > Dévolution successorale complète (2 branches)
- 3 > Plan de situation des terrains.